Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service de l'environnement, de la mer et du littoral

Bureau police de l'eau

Dossier suivi par : Caroline Dur
Tel : 03 22 97 23 10 - Fax : 03 22 97 23 08
ddtm-mise@somme.gouv.fr

Amiens, le 27 juillet 2017

Monsieur Eric DENYS DE BONNAVENTURE
6 Place de l'Eglise
80400 BREUIL

Objet : dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Peupleraie au lieu dit Étang Gallet, commune de Moyencourt

Référence : 80-2017-00189

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de régularisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Peupleraie de 5,65 ha au lieu-dit Etang Gallet
sur la commune de Moyencourt

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 07/06/2017
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 80-2017-00189

Après examen des éléments constitutifs de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire part de la prise en compte de ce droit d'antériorité.

Les travaux d'entretien projetés consisteront à nettoyer la végétation et les branches encombrant les fossés. En aucun cas, les fossés ne devront être élargis ou approfondis. Leurs dimensions après travaux seront conformes au dossier d'antériorité. Les dates des travaux d'entretien seront communiquées à mon service au moins une semaine avant le début des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des territoires et de la Mer
Adjoint,

Damien LAMOTTE